



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit
26220 DROME

Dieulefit, le 22 septembre 2014

Affaire suivie par
Le directeur Frédéric DUVAL
Tél. 04 75 46 95 82
duval.sieadpl@wanadoo.fr

Réunion du Comité Syndical

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer au prochain comité syndical, qui se réunira le **mardi 30 septembre 2014 à 18h30 à Poët-Laval** (salle du Conseil Municipal).

L'ordre du jour est le suivant :

Affaires générales :


1. **Rapports 2013 sur les prix et les services.**
2. **Questions diverses.**

Eau potable

3. **Convention de remboursement avec la commune de Poët-Laval (travaux de Fontlaye).**
La commune de Poët-Laval a demandé au SIEA de raccorder un lavoir communal et de mettre en place 2 poteaux d'incendie sur le secteur de Fontlaye, durant les travaux du SIEA. Ces derniers étant terminés, le comité syndical doit autoriser le Président à signer une convention avec la commune de Poët-Laval, pour les modalités de remboursement.
4. **Source de Fontlaye, abandon de la distribution.**
Le SIEA a réalisé des travaux de liaison entre le réservoir des Plattes et Fontlaye. Ainsi en sécurisant la qualité de l'eau distribuée, le SIEA abandonne l'exploitation des captages actuels. Le comité syndical doit approuver l'abandon de l'exploitation des captages de Fontlaye.
5. **Décision modificative.**
 - a) Suite aux travaux de Fontlaye, le SIEA a réalisé la mise en place de 2 poteaux d'incendie sur la commune de Poët-Laval et a raccordé le lavoir de Fontlaye à un captage. Cette opération s'élève à environ 20 000,00 euros.
Le comité syndical doit ouvrir les crédits nécessaires à l'article 4582 et inscrire une dépense identique à l'article 4581 du budget de l'eau, section investissement.
 - b) Afin de reverser à l'Agence de l'Eau la redevance pollution domestique, le SIEA doit augmenter le compte 014 – article 701249 de 13 200,00 euros. De même il diminuera l'article 6152 de 13 200,00 euros.
6. **Questions diverses.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président



Jean-Louis MAGNAN